

ARRANGEMENT DE MADRID

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

---

I. Administration qui notifie la décision définitive: Centre National de la Propriété Intellectuelle  
20, ul. Kozlova, 220034 Minsk (Biélarus)  
Téléphone - (0172) 36-36-56, 85-25-71 (Division des marques) Télécopieur - (0172) 85-26-05, 85-26-07

---

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 818 448

---

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:

INGLIS HOLDING LTD

Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, P.O. Box 873, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

---

IV.

- Décision définitive confirmant le refus **total** de protection émis le
- Décision définitive confirmant le refus **partiel** de protection émis le 2005.02.03  
La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:
- Cl. 02 : Tous les produits concernés.  
Cl. 35 : Tous les services concernés.
- Décision définitive infirmant **totalemment** le refus de protection émis le
- Décision définitive infirmant **partiellement** le refus de protection émis le  
La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:
- 

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 2005.07.06

---

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:

